

Notre Société et la Loi 25

Notre Société d'histoire et de généalogie se conforme aux dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels. Madame Chantal Guillemette, adjointe administrative, est la personne responsable de l'application de la Loi 25. Madame Guillemette, le président Raymond Tardif et trésorier Robyn Croteau font partie d'un comité responsable de la protection des renseignements personnels. Notre S.H.G.V. tient rigoureusement la liste de ses membres. En aucun temps, elle ne transmet cette liste ou les coordonnées d'un membre à un tiers. Les transactions financières réalisées par Interac avec notre organisme s'effectuent en sécurité et avec prudence. Nous entendons maintenir les meilleures pratiques possibles.